

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 26

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 17 AVRIL 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à S. PONCHON), C. PTAK (pouvoir à PH. MARTIN),
C. CHAUVET (pouvoir à B. CLARETON), B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), S. DIET-
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Marina LUCIANI-RIPETTI

**20240417 – 10/URBA04. CESSION DES PARCELLES AC 485, 643 et 644 À LA SAS
CASTEL INVEST**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de son centre ancien, la Commune a mis en place une procédure de DUP ORI afin d'inciter les propriétaires à rénover leurs immeubles vétustes voire insalubres.

Le bien communal cadastré AC 485 et les parcelles AC 643 et 644 issues de la parcelle AC 237 d'une superficie cadastrale totale de 64 m² font partie de la tranche 2 de ce dispositif. L'objectif est de céder ce bien avec obligation d'exécution du permis de construire déposé par la Commune, afin d'encadrer les travaux de rénovation à venir.

La SAS CASTEL INVEST représentée par M. FAUPIN Simon s'est déclaré intéressée par l'acquisition de ce bien.

Les services de la Direction Immobilière de l'État ont été consultés en date du 04 janvier 2024 et ont estimé le bien à 95 000€ HT dans leur avis du 19 février 2024.

Compte tenu des précédentes cessions effectuées sous le même dispositif, il est proposé de conclure cette nouvelle vente aux mêmes conditions financières en reprenant le prix de 200€/m² habitable soit 25 200 €.

Cette vente pourrait s'effectuer au prix de 200€/m² habitable soit 25 200 €.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 03 avril 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la cession des biens cadastrés AC 485, 643 et 644 (issue de la parcelle cadastrée AC 237) aux conditions sus-visées à la SAS CASTEL INVEST représentée par M. FAUPIN Simon ou à toute personne physique ou morale s'y substituant,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 18 avril 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

